

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Numéro		de permis			Date d'inspection		
Carol Levesque	2007695			Le 18 janvier 2023			
Nom de l'établissement					Numéro d	e téléphone	
Garderie des P'tits Amis 1					(506) 739-9062		
Adresse							
27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règle	ement	Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas. Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Reçu par courriel.		24(1)(c)(v) 11 no		ov. 2022	02 déc. 2022		
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social. Commentaires : La lacune est maintenant conforme. La copie du DS a été					ov. 2022	06 déc. 2022	
1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de ablissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, quels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un emplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation ide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.					ec. 2022	18 janv. 2023	

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la routine quotidienne, de la santé, de la sécurité, des dossiers administratifs tenus sur les lieux, des exigences d'affichage et des médicaments (fiches d'administration).

Observation du diner pour les après-classe (certains avaient des boites à lunch) et de la sieste pour les enfants en bas âge.

original signe par	original signé par	Le 18 janvier 2023
--------------------	--------------------	--------------------

Pascale Dumont-Levesque	
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date
original signé par Carol Levesque	Le 18 janvier 2023
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date